

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 9 MARS 2026 A 20H00

Mairie de Bléré – Salle du Conseil municipal

Ordre du jour :

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE (2 février 2026)

1. AFFAIRES FINANCIERES

- 1.1. RESULTATS DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025 (information)
- 1.2. BUDGET 2026
- 1.3. CCAS – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2026
- 1.4. FISCALITE – TAUX D'IMPOSITION POUR 2026 (information)

2. URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES

- 2.1. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS – OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – 161 RUE DU CHEMIN VERT, PARCELLE YH NUMERO 0032
- 2.2. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS - OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – 195 RUE DU CHEMIN VERT, PARCELLE YH NUMERO 0281

3. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- 3.1. ACCUEIL PERISCOLAIRE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (COF) AVEC LA CAF – NOUVELLE CONVENTION POUR LA PERIODE 2026-2030

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX - BLERE VAL DE CHER

- 4.1. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2026
- 4.2. ACTUALISATION DES CHARGES TRANSFEREES

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU TITRE D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Hôtel de Ville

35 rue de Loches
37150 BLÉRE
Tél. : 02 47 30 81 81

 mairie@ville-blere.fr

 www.ville-blere.fr

 Mairie de Bléré

La séance est ouverte au public, dans le respect des capacités d'accueil de la salle.

Conformément aux dispositions relatives à la période préélectorale, la séance du Conseil municipal demeure publique. Toutefois, il est rappelé qu'aucun échange de nature politique ne peut se tenir dans les locaux municipaux à cette occasion. En conséquence, toute prise de parole ou débat avec le public devra intervenir en dehors de la salle du Conseil, afin de respecter le principe de neutralité et le bon déroulement de la séance.